RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 25 NOV. 2026

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétents pour le collège des maitres de conférences de la section 2 de la commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres Ier, V, et VI du livre II ;

Vu le décret n°92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein des collèges des sections de la Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1er

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le collège des maitres de conférences de la section 2 de la commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Etienne DELMOTTE	-
Secrétaire	Marine MOREAU	-

Secrétaire suppléant	Virginie ONESIME	-
Délégué de liste titulaire	Bruno POLACK	FSU, CGT-Agriculture, CFDT, Sud rural territoires, FO Agriculture
Délégué de liste suppléant	Fabrice CARDON	FSU, CGT-Agriculture, CFDT, Sud rural territoires, FO Agriculture

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures au service des ressources humaines, bâtiment E, 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 25 NOV. 2026

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service
des ressources humaines

Flora CLAQUIN